

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 348

présenté par
M. Sabatou et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.